



IDENTIFICATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DCE OU SDAGE

BASSIN VERSANT VIDOURLE	Problème à traiter (1)	Objectif spécifique visé (2)	Mesure opérationnelle pour atteindre les objectifs DCE ou SDAGE (3)				Précisions sur le secteur concerné (4)			Faisabilité des mesures (5)		Délais (6)		Identification des impacts majeurs des mesures sélectionnées (7)	Maîtrise d'ouvrage pressentie (8)	Commentaires (9)
			Mesure actée aujourd'hui (31)		Mesure complémentaire à mettre en oeuvre (32)		N°masses d'eau (41)	Précisions (X unités de quantification) (42)	Estimation de coût (43)	Technique (51)	Financière (52)	Réalisation av 2012 (61)	Réponse du milieu av 2015 (62)			
			Mesure (311)	Code mesure (312)	Mesure (321)	Code mesure (322)										
	Pollutions urbaines et industrielles	Travaux STEP et réseaux	5B12 - 5B13 - 5B08	Travaux STEP et réseaux	5B12; 5B13; 5B08	136 b-134 a-134 b			oui	difficile	difficile	oui		Collectivités	Difficulté financière sur les réseaux. Il faudra veiller à mettre en adéquation le dimensionnement des ouvrages et l'évolution démographique	
	Pollutions urbaines et industrielles	Création de zones tampons en sortie de STEP	5B15 - 5B26	Traitement des rejets de caves	5E17	136 b-134 a-134 b			oui	oui	oui	oui		Exploitants	Passe par la mise à jour des prescriptions agroalimentaires réglementaires	
	Pollutions urbaines et industrielles	traitement de l'N (NGL) et du P pour les agglos de plus de 2000 EH si rejet au Vidourle		Travaux sur le pluvial - Création de bassins d'orage avec traitement	5E19	134b			oui	difficile	difficile	oui	aucun	Collectivité		
	Pollutions urbaines et industrielles	- diminution globale des 2/3 des rejets directs en phosphore sur le BV - teneur max de 0,2 mg/l de PO4 dans l'eau		Conventions de raccordement collectivités/industriels (réduction des pollutions à la source dans le cadre des travaux sur les STEP)	5A32	BV			oui	oui	oui	oui		Exploitants et collectivités		
	Pollutions urbaines et industrielles	- pour les rejets situés dans le périmètre éloigné de la source du Lez , traitement tertiaire bactériologique voire systèmes d'épuration consommateurs d'eau demandé pour les points d'introduction rapide dans le karst et pour les points où le risque de contamination est avéré - pour les rejets hors du périmètre : traitement tertiaire si lien avec source du Lez avéré, sinon aménagement point de rejet		Gestion des boues d'épuration	5A34;5B29;00	136 b-134 a-134 b			oui	difficile	difficile	oui		Collectivité - Profession agricole		
	Artificialisation	Création de zones d'expansion de crues	4A02	Restauration de zones naturelles d'expansion de crues	4A09	136 b-134 a			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Collectivités		

Atteinte du bon état écologique

Artificialisation	Plan pluriannuel d'entretien de la végétation	00	Connexion amont/aval : création de passes à poissons	3C10;3C11;3C12;3B01	136 b-134 a-134 b			oui	difficile	difficile	oui	Propriétaires des ouvrages	Uniquement pour la montaison - Cette mesure doit s'appuyer sur les résultats de l'étude pour identifier les seuils à préserver et ceux qui peuvent être supprimés	
Artificialisation	Etude de gestion du transport solide		Favoriser les connexions latérales : bras morts, ripisylve ...	3C15	136 b-134 a-134 b			oui	oui	oui	oui	Foncier	Collectivités	
Artificialisation	Etude sur les seuils		Champs d'expansion de crues : Aménagement des digues	4A10;4A11	134b			oui	oui	oui			Collectivité	
Artificialisation			Restauration de la ripisylve	3C17	134a - 136a - ?? 136b ??			oui	oui	oui	oui		Collectivité	
Artificialisation			Mise en adéquation de l'urbanisation et des zones inondables : application réglementation, identification des périmètres de servitude et les zones à préserver, adapter les constructions au risque inondation ...	4A08;4A09;4A12	134 b			oui	difficile	difficile	oui	Collectivité - Etat	Problématique de l'habitat individuel qu'il faut sécuriser ensuite par des aménagements : renvoi à la thématique de l'aménagement du territoire (articulation avec les SCOT), Il faut territorialiser les enjeux	
Prélèvements - Gestion quantitative			Protocole de gestion concertée de la ressource : plans de gestion et programmes d'action	3A09;3A11	136 b-134 a-134 b + MES (dont 6223)			oui	oui	difficile	oui	Usagers	Collectivités Profession agricole	
Prélèvements - Gestion quantitative			Mettre en adéquation l'urbanisation avec les ressources disponibles	3A17	136 b-134 a-134 b + MES			oui	oui	difficile	oui		Collectivités	
Prélèvements - Gestion quantitative			Limiter les prélèvements AEP dans le Vidourle et sa nappe alluviale, tout en recherchant des ressources de substitution.	3A11;3A13;5F12;00	136 a-136 b-134 a-134 b + MES			oui	oui	difficile	oui		Collectivité	Permettre d'améliorer l'autoépuration du cours d'eau
Prélèvements - Gestion quantitative			améliorer le rendement des réseaux AEP	3A06;3A07	137 a-136 b-134 a-134 b + MES			oui	difficile	difficile	oui		Collectivité	Mesure nationale figurant dans le "plan de la rareté de la ressource" présenté par la ministre
Prélèvements - Gestion quantitative	Zone de répartition des eaux définie de St Hippolyte à Sommières		sensibilisation de la population et des élus aux économies d'eau	3A05	138 a-136 b-134 a-134 b + MES			oui	oui	oui	oui	aucun		

Pollutions agricoles			Adapter l'utilisation des pesticides-fertilisants et des cultures sur les zones d'alimentation des captages existants et potentiels	5C01;5C10;5D01;5F08;5D03	136 b-134 a-134 b + MES			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Collectivités	Zone de sauvegarde = zone d'alimentation de captages . Des mesures drastiques sont nécessaires surtout par rapport aux nitrates sur ces zones
Pollutions agricoles			Pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides et utilisation raisonnée des fertilisants	5D01;5C10	136 b-134 a-134 b + MES			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole	
Pollutions agricoles			Aménagement de l'espace rural : création de bandes enherbées, ZH, gestion des fossés	5D07;00	136 b-134 a-134 b + MES			oui	Difficulté	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole et collectivités	
Pollutions agricoles			Limitation des sols nus en hiver (CIPAN ...)	5C02;5C04	137 b-134 a-134 b + MES			oui	oui	oui	oui		Profession agricole	
Pollutions agricoles			Favoriser l'agriculture biologique	5D04;5D05	BV			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole - Collectivités- Etat	
Pollutions diffuses			Réduire voire supprimer l'utilisation non agricole de pesticides	5D01;5D19;5D24	136 b-134 a-134 b + MES			oui	oui	difficile	oui		Collectivités Privés	- volonté politique forte nécessaire - communication /sensibilisation des particuliers et des élus à faire
Pollutions diffuses			Connaissance / diagnostic de contamination par les pesticides	5D20	BV			oui	oui	oui				
	directive eaux de baignade	Recensement des zones de baignade	identifier les systèmes d'assainissement susceptibles d'impacter la qualité des eaux au regard de l'usage baignade											



	directiv e eaux de baignad e		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																
	directiv e eaux potable	Mise en place de protections réglementaires des captages	Révision de protections réglementaire de captages anciennes																
	directiv e eaux potable	publication annuelle par la DDASS de la qualité des eaux d'alimentation distribuées	pour suivre la politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires en l'élargissant au respect de la directive à l'échelle																
	directiv e eaux potable	mise en œuvre de mesures réglementaires adaptées en cas de dégradation de la qualité des eaux d'alimentation distribuées	Définition des zones d'alimentation des ressources exploitées et potentielles																
	directiv e eaux potable		Définition des zones d'alimentation des captages exploités																
	directiv e eaux potable		mise en place de véritables périmètres de protection adaptés à la protection des captages et avec des autorisations de prélèvement respectant la ressource																
	directiv e eaux potable		mise en place d'un groupe d'experts interdépartemental définissant les mesures de protection des captages et de leur zone d'alimentation les plus adaptées																
	directiv e eaux potable		mise en place ou renforcement de structures d'assistance aux maîtres d'ouvrages qui n'ont pas de structures suffisantes																
	directiv e eaux potable		favoriser la mise en place ou le renforcement de structures d'animation à l'échelle de la zone d'alimentation d'un captage et de la masse d'eau (sensibilisation à la problématique, appui sur la définition des mesures à mettre en oeuvre)																

Respect des objectifs des "zones protégées"

directiv e eaux potable		sécurisation de la ressource (interconnexion des collectivités et exploitation de ressources d'origine différente)																	
directiv e eaux potable		Favoriser le regroupement intercommunal des maîtres d'ouvrage de façon à mutualiser et à asseoir leurs moyens financiers et techniques, en étendant le cas échéant les compétences de regroupements existants (mesures d'animation et de bonification financière - priorité aux regroupements en cohérence avec la ressource sollicitée et exploitée)																	
directiv e eaux potable		Favoriser des démarches collectives type contrat de nappe ou contrat de ressource																	
directiv e eaux potable		Favoriser le partenariat entre les collectivités et le monde agricole à l'échelle du périmètre d'alimentation des ressources exploitées et à l'échelle de la masse d'eau																	
directiv e eaux potable		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
directiv e eaux potable		Obligation de conformité entre les documents d'urbanisme et le schéma AEP																	
directiv e ERU	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh				St Hippolyte du Fort													
directiv e ERU	Programme de contrôle	Favoriser le regroupement intercommunal des maîtres d'ouvrage de façon à mutualiser et à asseoir leurs moyens financiers et techniques, en étendant le cas échéant les compétences de regroupements																	

	directive ERU	Délimitation des zones sensibles	Actions de rappel à l'ordre graduées : * incitation * mise en demeure * blocage de l'urbanisation																	
	directive ERU	Coordination des acteurs de l'assainissement (financiers, techniques, réglementaires) pour l'identification et la résolution des problèmes	Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
	directive ERU	Groupe de pilotage départemental financier, technique, réglementaire pour fixer les priorités et stratégies d'action annuelles et les mettre en oeuvre	Obligation de conformité entre le schéma directeur d'assainissement, le programme d'assainissement, le schéma directeur des eaux pluviales d'une part et les documents d'urbanisme d'autre part (dans les 2 sens)																	
	directive ERU	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (aide au bon fnt)	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (aide au bon fnt)																	(etat du système épuratoire=conformité ERU + conformité aux contrôles effectués par la police de l'eau)
	directive ERU	Corréler la levée des interdictions de baignade à la résolution des problèmes d'assainissement (approche conjointe des problématiques baignade & assainissement avec tous les outils (financiers, techniques, réglementaires...))	Mise en place d'avertissement via porter à connaissance des documents d'urbanisme sur l'adéquation entre les hypothèses de développement et les systèmes d'assainissement existants ou projetés																	Le schéma directeur d'assainissement et le programme d'assainissement devrait être compatible avec les documents d'urbanisme et réciproquement
	directive ERU		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																	
	directive ERU		Limiter le développement des réseaux en zones d'habitation diffuse avec la mise en oeuvre d'un assainissement autonome de qualité																	
	nitrate	Délimitation des zones vulnérables	Adapter les cultures aux zones vulnérables																	



	nitrate	Mise en place de structures maîtres d'œuvre pour la mise à disposition de solutions techniques opérationnelles (nouvelles méthodes culturales)	Mise en place de structures maîtres d'œuvre pour la mise à disposition de solutions techniques opérationnelles (nouvelles méthodes culturales)																	
	nitrate	Mise en place de programmes d'actions réglementaires	Favoriser le partenariat entre les collectivités et le monde agricole à l'échelle du périmètre d'alimentation des ressources exploitées et à l'échelle de la ressource exploitée																	
	nitrate		Renforcement de l'éco-conditionnalité des aides PAC																	
	nitrate		Définition des zones d'alimentation des ressources exploitées et potentielles et conduite de diagnostics sur chaque zone d'alimentation																	
	nitrate		Définition des zones d'alimentation des captages utilisés et conduite de diagnostics sur chaque zone d'alimentation																	
	nitrate		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...) - et sur la problématique des zones urbaines et de leur impact en matière de nitrates (jardins privés)																	
	nitrate		Révision des zones vulnérables																	
	Natura 2000		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités à l'origine du motif de condamnation																	
	Natura 2000		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																	



**TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU**

Tableau à remplir dans un premier temps avec des critères techniques et qui sera revu dans, un deuxième temps, en fonction des analyses économiques

BASSIN  
VERSANT VIDOURLE

Masse d'eau cours d'eau / transition/ côtière/ plans d'eau(1)		Rappel du risque NABE identifié (2)	MEFM (3)			Problèmes à traiter (4)					Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Désignation en MEFM	Usage spécifié 1	Usage spécifié 2	Assainissement urbain et industriel	Artificialisation	Prélèvements Gestion des débits	Pollutions par les pesticides			Bon état / Bon potentiel 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
136 a	Le Vidourle de la source à St Hyppolite	Faible	Non				X					bon état		
136 b	Le Vidourle de St Hyppolite à la confluence avec le Brestalou	Doute	Non			X	X	X	X		Artificialisation Prélèvements	bon état		Eutrophisation ? Sous réserve Etude cours d'eau Med et données piscicoles
134 a	Le Vidourle de la confluence avec le Brestalou à Sommières	Doute	Non			X	X	X	X		Artificialisation Prélèvements	bon état		Eutrophisation ? Sous réserve Etude cours d'eau Med et données piscicoles
134 b	Le Vidourle de Sommières à la mer	Fort	à préciser	prot. z. urbaine	prot z. agricole	X	X	X	X		Artificialisation Prélèvements Pesticides		DD	Pesticides QUESTION POSEE SUR LE REDECOUPEGE EVENTUEL DE CETTE ME (au niveau de Gallargues) EN DEUX ME MEFM (avec BP à l'amont et DD à l'aval) - COMPLEMENTS ATTENDUS DU CSP

Masse d'eau souterraine (1)		Rappel du risque NABE identifié (2)			Problèmes à traiter (4)					Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau	risque nabe global	risque quantitatif	risque qualitatif	Problème 1	Problème 2	Problème 3	Problème 4	Problème 5		Bon état 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
6519	Marnes, calcaires crétacés plus calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan	Faible									bon état		
6117	Calcaires du Crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture												Traitée avec le Vistre
6101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des costières												Traitée avec le Vistre
6115	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines (ouest de la faille de Corconne)												Traitée avec le Lez
6602	Socle cévenol BV des gardons et du Vidourle												Traitée avec les Gardons
6113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines (système du Lez)												Traitée avec le Lez